

bonnes paroles, le reçoit chez lui sans défiance. Quelques jours après, aussitôt que le bandit a pu faire quelque bonne prise, il se sauve emportant son butin et laisse le paysan bouche bée. C'est ce qui vient de faire chez un veuve à qui il s'est présenté comme un ancien frère, victime de la loi sur les congrégations. Il a été accepté sans défiance et, le lendemain, il partait, emportant huit cents francs qu'on avait eu l'imprudence de laisser trop à sa portée.

La population de l'arrondissement de Villefranche est absolument affolée. Toutes les brigades de gendarmes de cette ville et des cantons voisins sont sur les dents, et Tiburce est toujours insaisissable.

Tragique scène de famille

UN CRIME CLERICAL
Nantes, 20 mars. — Une jeune fille, âgée de 20 ans, Mlle M..., demeurant à Frégéac, méfait, hier, au monde, un enfant, alors que sa famille avait ignoré, jusqu'à la fin, sa grossesse.

Cette naissance eut le don de mettre en fureur le frère de la jeune mère, un catholique fervent, imbu des ineptes préjugés cléricaux et bourgeois.

Il fit à sa sœur une scène violente puis, saisissant le nouveau-né par les pieds il le jeta contre la muraille, où le petit être se fracassa la crâne.

L'enfant mourut sur le coup. M... a été mis en état d'arrestation. Sa sœur, terrifiée par la mort de son enfant, qui fut inhumé dans un état alarmant.

Le clercal meurtrier a voulu tuer l'enfant du péché, comme dit l'Eglise, l'enfant naturel, la tache de famille, le bourgeois, en se voyant hypocritement la face, comme si l'acte de se présenter en couple devant l'échafape tricolore d'un maire ou l'étoile dorée d'un curé sanctifiait le mariage plus que l'amour dans l'union libre !

Tartine sanglante

Paris, 20 mars. — Un boucher employé aux abattoirs de la Villette, Charles Lenoir, âgé de trente-huit ans, demeurant 35, rue de Paris, à Aubervilliers, faisait il y a six mois la connaissance d'une couturière, Marguerite Leblanc, âgée de trente-deux ans, demeurant 72, rue d'Allemagne.

Malgré le désaccord de leurs noms — ou peut-être à cause de cela — le boucher et la couturière devinrent bientôt « intimes » et Lenoir ne tarda pas à conjurer son amie de venir partager sa lointaine chambrette d'Aubervilliers.

Mlle Leblanc refusa carrément ! Furieux ; le boucher se présenta, il y a quinze jours, chez sa mère et dit comme la porte refusait de s'ouvrir, il l'enfonça et... dérobait quelques bijoux qui se trouvaient sur une commode.

Terrorisée, la couturière ne porta pas plainte ; elle se contenta de signifier son congé définitif à l'amant voleur, mais celui-ci revint hier soir frapper l'huis de son amie : Ouvrez-moi ! Je t'en prie, cria-t-il, pour un suprême entretien.

Mlle Leblanc finit par céder ; le boucher armé du couteau avec lequel il saignait d'ordinaire les veaux, lui en porta un coup à la poitrine, puis un autre qui lui traversa le part en part la main gauche.

Ensuite, avec un cynisme révoltant, il essaya son couteau sanglant sur la tartine d'une miche de pain, en coupa une grosse tartine et la mangea avec un appétit digne d'un plus tranquille monde.

Quelques heures après, des agents l'arrêtèrent dans un garni de la rue d'Allemagne où il était allé dormir de sonnet de sa victime. Sa victime a été transportée dans un état grave à l'hôpital Saint-Louis.

Le tueur de femmes

L'EXAMEN MEDICAL
Lyon, 20 mars. — L'examen mental auquel se livrent de façon minutieuse et patiente, les médecins aliénistes chargés de déterminer le degré de responsabilité d'Henri Vidal, n'a pas donné, jusqu'ici, de résultats bien précis.

Des renseignements particuliers que j'ai pu recueillir aujourd'hui, il résulte cependant que les professeurs conclurent vraisemblablement à une responsabilité très légèrement atténuée de l'assassin.

Les choses, d'ailleurs, ne sont point aussi avancées qu'on pourrait le croire. En effet, ni M. le docteur Lacaze, ni M. le docteur Egoz n'ont encore, en ce qui concerne le dossier relatif aux crimes commis par Vidal, Souli M. Rebetal est occupé à étudier les volumineux documents qui le composent. C'est là un point essentiel, car Vidal a déclaré qu'il n'avait jamais assassiné par vengeance et qu'il avait été poussé à un crime par une sorte de haine pour la femme. Le dossier démontre le contraire.

D'autre part les experts n'ont pas encore pu aborder la question des antécédents morbides de Vidal et de son père. Dans ces conditions, toute conclusion formelle ne peut être que prématurée et il ne demeure, à l'heure actuelle, que la seule indication dont j'ai parlé plus haut, à savoir la responsabilité très légèrement atténuée.

L'état de santé du prisonnier s'est considérablement amélioré et la faiblesse des premiers jours est totalement disparue. Il passe ses journées à lire et à fumer.

Un drame dans un puits

Evreux, 20 mars. — Des ouvriers étaient occupés, cet après-midi, à creuser, chez un propriétaire de Vernon un puits dont la profondeur actuelle atteint dix mètres.

Pour la commodité de leurs travaux, ils avaient installé, à trois mètres du sol, un plancher mobile sur des madriers.

Or, cet après-midi et tandis que les ouvriers avaient momentanément interrompu leur travail, un jeune homme de dix-sept ans, nommé Potier, étant descendu sur la plateforme, fut saisi par les gaz qui s'exhalent des terres fraîchement remuées à moitié asphyxié il perdit l'équilibre et tomba au fond du puits.

Un ouvrier nommé Ducloux se porta sans hésiter au secours de son camarade, et attaqua à une corde il se fit descendre dans le puits. Mais sans succès, car il fut étouffé de l'asphyxie et il dut être remonté en toute hâte.

Il était temps, car déjà deux filets de sacs s'échappaient par le nez du malheureux qui a cessé de vivre.

Cet exemple ne dissuade pas le deuxième ouvrier nommé Bigot, qui se fit descendre dans le puits par le même moyen et qui, quelques instants plus tard, ramena le cadavre de l'infortuné Potier.

Ce dernier portait au crâne une grave blessure qu'il s'était faite au cours de sa terrible chute.

Un crime ancien

REVELATION D'UN TMOIN
Il y a quelques années à Michelbeke, sur la d'Audenarde à Ninove, on trouvait le cadavre affreusement mutilé d'un riche fermier, assassiné à coups de poignard. Il portait sept horribles blessures.

Malgré une minutieuse enquête, l'auteur était resté inconnu et l'on allait classer l'affaire.

Or, un jeune homme de Michelbeke qui s'était rendu en France au lendemain du crime vient de rentrer chez lui, déclarant ne pouvoir supporter le remords qui le rongait et qui le tourmentait depuis quelque temps un cabaretier d'avoir perpétré le crime en sa présence dans l'établissement même.

A la vue du sang qui coulait à flots, le jeune homme avait voulu s'enfuir, mais il fut arrêté par le meurtrier et menacé de mort à son tour s'il ne consentait pas à l'aider à transporter le cadavre dans la rue, afin de faire croire à une agression nocturne.

Pris de peur, le jeune homme jura de ne jamais rien dévoiler, et c'est à cette promesse formelle qu'il dut la vie.

Le coupable a été arrêté et transféré à la prison d'Audenarde. Cette affaire a mis en émoi la contrée où la victime et le meurtrier étaient des mieux connus.

DANS LA REGION

Le drame mortel de Mons-en-Baroeul

UNE EXCELLENTE MESURE
On sait combien est estimé, à Mons-en-Baroeul, Allinckx, le malheureux meurtrier involontaire de sa femme. On sait dans quelles circonstances est arrivé l'épouvantable accident.

En présence de ces circonstances et de la sympathie qui, dès le premier moment, s'est manifestée en faveur d'Allinckx, nous avions dans la presse locale, manifesté l'espoir que le parquet ne l'inquièterait pas pour homicide par imprudence.

Les choses ont cependant pu obtenir que Allinckx fut laissé en liberté provisoire.

Le parquet vient de compléter cette excellente mesure. Allinckx ne sera pas poursuivi. On ne saurait trop louer la justice quand elle se fait charitable et juste.

La nouvelle de la relaxation définitive d'Allinckx, pour un délit dont lui et ses neuf enfants sont les premiers à souffrir, sera bien accueillie à Mons-en-Baroeul.

Le crime de la rue Léon-Gambetta

A LILLE
L'AVOCAT DE PAULINE DUMORTIER
On sait que l'avocat de Maurice Bouche est M. Twechuitzen et celui d'Antoine Tvechuitzen est M. Contrille.

leur confrontation entre eux et avec la plupart des nombreux témoins qui, déjà, ont défilé dans le cabinet de M. Davaine.

Quant à la reconstitution de la scène du crime, si elle a lieu, et très probablement elle se fera, ce ne sera que pour la semaine prochaine.

Un détail pour les étymologistes : Antoine Tvechuitzen, qui ne sait ni lire ni écrire, signe son nom, et il l'écrivait paré-l-l. Tiwuyson. D'aucuns prétendent que l'orthographe exacte serait : Tvechuitzen. On était déjà assez embarrassé pour prononcer ce nom barbare pour nos oreilles et nos gosiers français. Pourquoi encore en compliquer le difficile par les différentes façons de l'écrire ?

Quoiqu'il en soit, voici la signification du nom de « Berling » en néerlandais : « une » veut dire « deux » et « chuisin », « cuisines ».

LES DRAMES DE LA MINE

UN OUVRIER MINEUR TUÉ A CARVIN

(Nouveaux détails)
Nous avons dit hier qu'un ouvrier, Edmond Wilbaut, avait été tué au fond de la fosse numéro 2 par la chute d'un pan de veine. Nous sommes en mesure de compléter les détails sur ce malheureux accident, par des renseignements nouveaux que nous avons recueillis.

Mardi matin, vers 8 heures, trois ouvriers, Edmond Wilbaut, Louis Brouin, Vital Cuvillon, étaient occupés dans une taille montante dans la veine Saint-Charles, au levant de la descendrière au niveau de 200 mètres. Cette équipe venait de faire sauter une mine dans la veine à la coupe de la taille ; après avoir enlevé une partie des charbons tombés, Wilbaut prit son pic et se mit à faire tomber le charbon détaché par la mine et resté adhérent à la veine.

Pendant ce temps, Cuvillon travaillait dans l'autre côté de la taille et Brouin descendait plus bas, pour doubler le boisage dans le chassi.

Tout à coup celui-ci entendit la chute d'un pan de veine ou de pierre et comme cela se pratique habituellement, il demanda à Wilbaut : « Tu n'as rien ». Ce dernier ne répondant pas, il lui demanda une seconde fois. C'est alors que se recevant pas de réponse, il remonta immédiatement sur le planchage, et vit son camarade à genoux sur le mur, dans la même position où il travaillait et la tête pendante en avant, il le prit dans ses bras, appela Cuvillon, et tous deux constatèrent que Wilbaut saignait abondamment par le nez et les oreilles. Avec le concours d'autres camarades de la taille voisine, ils lui donnèrent des soins, essayèrent de le faire boire, mais ce fut en vain ; ils ne purent le rappeler à la vie.

Comme, et à quelle place il recut le coup, impossible de le dire car il ne portait pas de blessures extérieures.

Le docteur Daubresse a constaté qu'il avait le maxillaire droit fracturé ainsi que la partie inférieure du crâne.

Qu'on juge du désespoir de la pauvre femme dont le mari avait quitté quelques heures auparavant encore plein de force et qu'on lui rapportait sans souffrir et sans vie.

TERRIBLE ACCIDENT A LIGNY-LÈS-AIRE

Un terrible accident s'est produit mardi vers 8 heures de l'après-midi au mouillage de la fosse numéro 2 de la compagnie de Ligny-lès-Aire.

Deux ouvriers, Léon Suchet, âgé de 28 ans, et Joseph Fort, âgé de 35 ans, étaient chargés de faire manoeuvrer un treuil servant à guider la descente des colonnes de tuyautage de la pompe d'épuisement, dont le poids est de 400 kilogrammes. Le treuil était à l'arrêt. Tout à coup une dent de la roue à rochets s'est brisée et les deux manivelles ont fait un tour.

Les deux hommes ont été atteints par les bras des manivelles et projetés à une certaine distance. Fort en a été quitte pour quelques contusions sans gravité, mais Suchet est tombé la tête à l'envers sur un plancher de service faisant ouvert. On s'est aussitôt précipité à son secours ; mais il avait déjà cessé de vivre. Suchet était originaire de l'Allier, marié sans enfant.

Grave accident à la verrerie d'Union-Liéhard

Hier matin, vers 7 heures, le bruit de répanement en ville qu'une terrible catastrophe venait de se produire à la verrerie de vitres de M. Beauvois.

Aussitôt les bruits les plus alarmants se répandirent dans toute la population, et ce n'était qu'un délire de femmes et d'enfants aux abords de l'usine pour se renseigner sur l'accident.

Je me suis aussitôt rendu sur les lieux, où j'ai pu constater que ces bruits alarmants étaient de beaucoup exagérés.

A six heures et demie, comme à l'ordinaire, et pendant que les verriers travaillaient tous à leurs places, le contremaître de service faisait ses tours pour voir si rien ne manquait ; mais arrivé à l'endroit où se fait le chargement du bassin, c'est-à-dire où l'on introduit la composition du verre, il s'aperçut qu'une infiltration de renforcement et que le liquide en fusion sortait avec force du bassin.

Il donna aussitôt l'alarme, et quelques minutes plus tard, ce verre en ébullition, coulait à flots dans les caves, les transformant en rivières de feu.

M. Beauvois et ses employés organisaient les secours ; la pompe de la verrerie fut mise en mouvement par tout le personnel, et pendant ce temps, l'alarme était donnée en ville.

cités Crépin et Langlois, accompagnés d'un grand nombre de pompiers, conduisant les pompes à incendie. Celles-ci furent mises en batterie et, peu de temps après, la quantité d'eau lancée sur l'infiltration avait glacé le verre qui en sortait, et formé une obstruction complète.

Pour un moment, on avait craint pour les bâtiments, mais vers 10 heures du matin tout danger était conjuré.

Le bassin contenait environ 120 mètres cubes de verre en fusion. Il s'en est échappé environ 35 mètres cubes, ce qu'en verrerie on appelle un tas.

Il n'y a d'autres dégâts matériels que la maçonnerie à démolir pour trouver l'endroit exact de la fissure, et à reconstruire ensuite.

Cet accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, occasionnera un chômage de 3 à 4 jours.

Quelques jours, pour les réparations les plus urgentes, en attendant la remise à neuf du bassin, qui doit avoir lieu dans quelques mois.

Les vols à la gare DE VALENCIENNES

Le conducteur d'un train de marchandises, allant de Valenciennes au Quesnoy, mercredi, s'aperçut, à cette dernière gare, qu'un wagon marqué M. M. 1616, était déplombé.

Une visite à l'intérieur fit constater qu'une caisse contenant du pain d'épices avait été fracturée, et que 2 ou 3 kilos en avaient été enlevés, et dans un autre colis, marqué C. D., deux bouteilles de vin.

Ces marchandises venaient de La Madeleine. Le wagon avait été, à Valenciennes, alligé sur une voie de triage, puis accroché au train du Quesnoy.

Une enquête fut donc faite à ce sujet, pour vérifier si le vol avait été commis au triage. Il parait, d'après les recherches que le wagon, au départ de Valenciennes, n'était pas déplombé.

Le larcin aurait donc été fait en cours de route. Disons aussi — pour ne pas compromettre davantage la réputation de notre gare, — que le vol récent de café, d'après les derniers renseignements que nous parvenons, n'aurait pas eu celle-ci pour théâtre.

Chronique Electorale

Election au Conseil général

Canton de Lille-Sud-Est
Le « Journal Officiel », paru hier matin, jeudi, a publié un décret du président de la République convoquant, pour le 6 avril prochain, les électeurs du canton de Lille-Sud-Est, à l'effet d'élire un conseiller général, l'élection du citoyen Louis Dupied ayant été annulée par le Conseil d'Etat.

Le citoyen Dupied avait été élu au scrutin de ballottage du 28 juillet dernier par 2,411 voix contre 2,206 à M. Brackers-Hugo, candidat de la Gauche.

Rappelons que le canton de Lille-Sud-Est comprend les bureaux de la rue Boilly et de la Bourse et les communes de Roschier, de Fâches et de Lesennes, avec un total d'environ 6,000 électeurs inscrits.

Le citoyen Dupied qui est candidat à la députation contre M. Théodore Barrois, le parasitologue, solliciterait probablement de nouveau la confiance des électeurs et il n'est pas douteux que celui-ci ne cassent l'arrêt scandalueux du Conseil d'Etat en renvoyant Dupied au Conseil général avec une majorité accrue.

TROISIEME CIRCONSCRIPTION DE LILLE

On nous annonce la candidature dans la troisième circonscription de Lille, de M. Hippolyte Filloz, député de Valenciennes, et de M. Filloz se présenterait sous l'étiquette de républicain indépendant.

1re Circonscription de Douai

COMITE GONIAUX
Les membres désignés par leurs groupes comme faisant partie du Comité électoral pour l'élection du 6 avril prochain, sont priés de se rendre à la Taverne, à Douai, le dimanche 23 mars, à quatre heures très précises du soir.

Le Secrétaire,
LOUIS BRASSEUR.
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY
Le Congrès des organisations socialistes de l'arrondissement de Château-Thierry, adhérentes au P. S. F., réuni le 16 mars, a décidé, à l'unanimité, de proposer à M. Camille Banaerman, conseiller municipal de Fère-en-Tardenois.

Les autres candidats sont, dans cette circonscription, M. Morlet, radical, député sortant, et Henri Watrin, conseiller municipal de Roubaix, du P. O. F.

On parle également de M. Waddington, progressiste, dont la qualité essentielle serait d'être le neveu de son oncle, feu sénateur et ambassadeur.

ÉCHOS

— La gauche démocratique du Sénat, réunie en assemblée générale, a décidé de décider définitivement de voter l'extension à six ans du mandat de député, mais à la condition que la Chambre soit renouvelée par moitié.

— Trois enfants viennent d'être carbonisés dans un incendie qui a éclaté près de Pribas.

— On mande du Havre que la grève des chauffeurs et soutiers du steamer Savoie est venue au grand complet s'engager à l'annexion. Les demandeurs ont dépassé les besoins de 60 unités.

— On télégraphie de Pétersbourg que des troubles éclatèrent à Catharinoslav et à Toula, parmi les ouvriers. Un sous-officier refusa d'obéir à l'ordre de son chef de tirer sur les ouvriers. Les soldats prirent parti pour le sous-officier et firent un mauvais parti à l'officier.

— La grève générale de toutes les industries a éclaté hier à Tanger.

— A Amsterdam, la grève générale des ouvriers du bâtiment a été décidée dans une réunion tenue hier soir. Les maçons, charpentiers et autres ouvriers du bâtiment ont cessé le travail.

— Un violent incendie a détruit cette nuit la presque totalité de l'importante manufacture de chaussures Odenot, quai de Choiseul. Deux cent cinquante ouvriers sont sans travail.

Dernière Heure

Le mandat de six ans

Un escamotage — La majorité contre la réforme.
Paris, 20 mars. — Cet après-midi, au début de la séance de la Chambre, de nombreuses modifications ont été apportées à la tribune au sujet du vote portant la durée du mandat législatif à 6 ans, notamment par MM. Maurice Faure, Charles Charbot, Bienvenu Martin, Louis Martin, Doumergue, Odilon Barrot, Léon Méillet, Bussière, Suchet et Charles Rousseau.

Les rectifications venant à ajouter à celles qu'a publiées ce matin l'« Officiel », provenant de MM. Holtz, Piou, Gourde, Gabiadi, Dujardin-Beaumet, Mollard, transformant la motion en une motion de 8 voix.

Néanmoins le vote resté acquis. M. Georges Cochery, porté comme ayant voté pour, a déclaré qu'il empêché d'assister à la séance du 18 mars, il n'a pu, par conséquent, prendre part à aucun scrutin.

La loi militaire en Belgique

Bruxelles, 20 mars. — Au Sénat, l'art 1 de la loi militaire est voté avec le rejet, par 56 voix contre 89 et 1 abstention, d'un amendement supprimant le remplacement.

Le Sénat a voté la loi militaire par 56 voix contre 25 et une abstention.

Violent incident à la Chambre anglaise

UN PARLEMENTAIRE TUÉ
Londres, 20 mars. — A la Chambre des Communes, de vives altercations s'élevèrent entre M. Chamberlain et M. Campbell-Bannerman.

Celui-ci ayant accusé le gouvernement de ne pas tenir au courant le pays de la situation dans le Sud de l'Afrique, M. Chamberlain répondit que le gouvernement ne garde par devers lui aucune information.

Cette déclaration souleva de violentes protestations. Le député Irlandais, Dillon, ayant traité M. Chamberlain de « sacré menteur » a été suspendu pour une semaine.

La Note Franco-Turque

UNE QUESTION A M. DELCASSÉ
Paris, 20 mars. — M. Denys Cochin, député de la Seine, se propose d'adresser une question au ministre des affaires étrangères sur la note franco-turque, relative aux affaires d'Extrême-Orient.

Il s'est rendu cet après-midi au Sénat pour entretenir M. Delcassé, retenu au Luxembourg par la discussion du budget des affaires étrangères.

M. Delcassé a accepté la question de M. Denys Cochin pour lundi prochain au début de la séance.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT RUSSE

Saint-Petersbourg, 20 mars. — Le « Messager du gouvernement » et le « Journal de Saint-Petersbourg » publient le texte de la déclaration de la Russie et de la France en date du 16 mars, concernant la question de l'Extrême-Orient. Dans un communiqué gouvernemental qui précède ce document, on remarque les passages suivants :

— Le gouvernement impérial accueille la conclusion du traité anglo-japonais avec la plus grande tranquillité.

Les principes qui ont guidé la politique russe depuis le commencement des troubles de Chant sont et demeurent invariables.

Le gouvernement russe continuera de soutenir l'indépendance et l'intégrité de la Chine, pays voisin et ami de la Russie, ainsi que l'indépendance et l'intégrité de la Corée. Il désire le maintien de « statu quo » et l'apaisement général dans l'Extrême-Orient.

En construisant à travers la Sibirie une grande voie ferrée ayant un embranchement en Mandchourie et aboutissant à un port toujours libre de glace, la Russie favorise l'extension du commerce et de l'industrie du monde entier dans ces régions.

Pourrait-il être de son intérêt de créer maintenant des difficultés à cet égard ? L'Angleterre et le Japon manifestent l'intention de contribuer à l'obtention du résultat auquel le gouvernement russe tend d'une façon persistante, et cette intention ne peut être accueillie qu'avec sympathie dans l'empire russe, en dépit des déclarations faites dans certaines sphères politiques et dans différents organes de la presse étrangère, où l'on s'est efforcé d'exposer sous un autre jour l'attitude inamovible du gouvernement impérial vis-à-vis d'un acte diplomatique qui ne peut, de l'avis du gouvernement russe, modifier en aucune façon la situation politique générale.

Congrès National

DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER.
Paris, 20 mars. — Le 150 congrès annuel des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies a été ouvert ce matin à la Bourse de Travail.

La première séance a été présidée par Bertrand de Dijon.

Le Congrès a procédé à la vérification des pouvoirs des délégués. 68 groupes sont représentés au Congrès par 50 délégués.

Les groupes se répartissent ainsi : L'Est, 10 ; Midi, 16 ; Nord, 5 ; Ouest, 73 ; Est, 1 ; Orléans, 2 ; P.-L.-M., 18 ; Compagnies secondaires, 5.

Après la vérification des pouvoirs, la séance s'est levée, puis le Congrès s'est réuni en séance privée pour entendre la lecture du rapport de conseil d'administration.

Dans sa réunion de ce soir, le Congrès a décidé d'ajourner toute décision sur la loi Bataux-Bourrat-Rabier, soumise en ce moment à la délibération du Sénat.

Si la loi est rejetée par le Sénat, le conseil d'administration du syndicat national des chemins de fer devra provoquer immédiatement un nouveau congrès, spécialement convoqué pour prendre des résolutions nouvelles de façon à forcer le Sénat à accepter ce qu'il n'a pas encore voulu voter.

Terrible collision de navires

QUARANTE NOYÉS
Lisbonne, 20 mars. — Deux barques de pêche ont sombré près de Lagore, par suite de collision.

Les équipages — soit ensemble quarante hommes — ont péri.

UN CADAVRE DANS UN SAC

Châlons, 20 mars. — Un crime a été découvert, ce matin, à La-Ferté-sous-Corbeil, et bien que le drame remonte à plus de trois mois, bien que souvent des bruits fâcheux aient circulé sur la disparition de la victime dans la région, une étonnante précision a été obtenue, bien justifiée du reste par les circonstances qui ont accompagné le crime, puisque la victime, une femme, a été étranglée, puis son cadavre enlèvement dans un sac et jeté dans la Marne.

Quant à l'auteur du forfait, on a retrouvé son cadavre ; l'assassin s'était asphyxié.

Un soldat tué par un adjudant

Belfort, 20 mars. — Cet après-midi, à Giromagny, une compagnie du 42e venait de faire une série de tirs. Après le commandement de « Cessez le feu », l'adjudant Hubert tira sur une cible derrière laquelle venait de s'étendre un marqueur afin de se reposer. Celui-ci fut tué net, la balle ayant traversé le corps de part en part.

L'adjudant au désespoir, voulut se suicider mais on l'empêcha de mettre son fusil à exécution.

M. Loubet en Russie

L'AMBASSADEUR DE FRANCE CHEZ LE TSAR
Saint-Petersbourg, 20 mars. — Le marquis de Montebello, ambassadeur de France, a été reçu mardi par le tsar, à qui il a remis la lettre autographe de M. Loubet touchant le prochain voyage du président de la République en Russie.

Le tsar a exprimé, en termes très amicaux, à l'ambassadeur toute la satisfaction qu'il éprouvait de revoir le président de la République.

FEUILLETON DU 22 MARS. — N. 74

Les Trois Mousquetaires

par **Alexandre DUMAS**

XXXII
Un Dîner de Procureur

— Tidiu ! pensa Porthos en jetant un regard sur les trois affamés, car le saute-risneau n'était pas, comme on le pense bien, admis aux honneurs de la table magistrale ; admis à la place de mon cousin, je ne garderais pas de pareils gourmands. On dirait des naufragés qui n'ont pas mangé depuis six semaines.

Maitre Coquenard entra, poussé sur son fauteuil à roulettes par madame Coquenard, et dit à Porthos, à son tour, vin en aide pour romber son mari jusqu'à la table.

A peine entendit-il, le nez et les mâchoires à l'exemple de ses ciers.

— Oh ! eh ! dit-il, voici un potage qui est engageant !
« Que diable sentent-ils donc d'extraordinaire dans ce potage ? dit Porthos à l'aspect d'un bouillon blanc, abondant, mais parfaitement aveugle, et sur lequel les croûtes nageaient vagues comme les îles d'un archipel. Madame Coquenard sourit, et sur un signe d'elle, tout le monde s'assit avec empressement.

puis Porthos ; ensuite madame Coquenard emplit son assiette, et distribua les croûtes sèches aux ciers impatientes.

En ce moment la porte de la salle à manger s'ouvrit d'elle-même en criant, et Porthos, à travers les battants entrebâillés, aperçut le petit clerc, qui ne pouvant prendre part au festin, mangeait son pain à double odeur de la cuisine et de la salle à manger.

Après le potage la servante apporte une poule bouillie, magnificence qui fit dilater les paupières des convives de telle façon qu'elles semblaient prêtes à se fendre.